

Procès-verbal

Assemblées générale extraordinaire du SNPH-CHU

Tenue par visioconférence le 27/01/2021 à 19h

Président : Dr Jean-Michel Badet

Secrétaire général adjoint, secrétaire de séance : Dr Pierre Rumeau

Conformément aux termes de la convocation, s'ouvre l'assemblée générale extraordinaire. Le quorum des 30% étant constaté, le président ouvre les débats.

A l'ordre du jour :

- Modification des statuts, sur la base d'un projet préalablement communiqué dans les délais conformes aux membres de l'Assemblée
- Questions diverses

1- Modification des statuts

Le Dr Jean-Michel Badet, président, fait le constat selon lequel les demandes spécifiques aux PH de CHU se sont amoindries par rapport aux demandes plus générales touchant aussi bien les PH des autres centres hospitaliers. Y compris du fait d'une dissémination de la triple fonction. De fait, l'origine des membres est maintenant très largement mixte de CHU et des autres hôpitaux, sans parler des organisations territoriales qui placent des praticiens dans des structures géographiquement hors de leur hôpital d'installation. Il en déduit la nécessité, dans le respect de l'histoire de notre syndicat et de ses valeurs d'évoluer vers un périmètre plus général, sur la base d'un projet de statuts, objet de l'Assemblée générale extraordinaire de ce jour.

Sont proposés, pour tenir compte de l'élargissement du périmètre du syndicat : la nouvelle dénomination de « Syndicat National des Praticien Hospitaliers », et des statuts modifiés pour tenir compte de cette nouvelle orientation. Le Dr Jean-Michel Badet présente à cette occasion le texte des statuts toilettés qui avaient été discutés en Conseil d'administration dans la perspective de la présente Assemblée générale, et ouvre la discussion.

L'Assemblée Générale s'accorde sur l'importance d'accueillir tous les statuts pérennes et de laisser à part les statuts à vocation temporaire (assistants avec part universitaire, mono-appartenants ou partagés). Elle s'accorde aussi pour ne pas exclure les praticiens selon leur lieu d'exercice, prenant l'exemple des praticiens amenés à travailler au profit des ARS.

Les nouveaux statuts, compte-tenu des observations précédentes qui donneront lieu à modification du projet, sont mis au vote puis votés à l'unanimité.

La dénomination du syndicat est désormais : « Syndicat National des Praticien Hospitaliers » (SyNPH). Les nouveaux statuts seront transmis à l'autorité compétente.

2- Questions diverses

Le Dr Jean-Michel Badet fait part de sa volonté de se mettre en retrait du syndicat, tout en acceptant de continuer à le faire bénéficier de son expérience. L'ensemble de l'Assemblée Générale le remercie chaleureusement de son investissement.

Le Dr Henri Thoannes, secrétaire général, non sans émotion, fait part de sa volonté de se mettre en retrait du syndicat, tout en facilitant le relai et en acceptant de continuer à aider dans l'action de mise à niveau du site web et de transmission des documents comptables. L'ensemble de l'Assemblée Générale le remercie chaleureusement de son investissement.

Le Dr Jean-Michel Badet, président, clôt l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Pour le SNPH,

Le président

Jean-Michel Badet



le secrétaire général adjoint

Pierre Rumeau

